

Procès – verbal du CHSCT Spécial du jeudi 29 juin 2017

Etaient présents :

Mesdames : BELGHERBI, BOIVIN, CHRETIEN, HEILLOUIS, LIGONNIERE, PETIT-ROGER, TAYBI, YURIKOVA.

Messieurs : ADAY, BISSON, DE OLIVEIRA ALVES, DIDIER, GAUTREAU, GOUGE, GUINAND, LARNAUDIE, LIEBEAUX, MARTINCIC, PELLARDY, PERONNY, POUJOULY, SIMON, WILMOT.

(Représentants des personnels votants)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de CHSCT du 30 mars 2017.
(Rapporteur : Francisco DE OLIVEIRA ALVES - 5')
2. Information sur les suites données aux décisions prises lors du CHSCT du 30 mars 2017.
(Rapporteur : Yulia YURIKOVA - 10')
3. Présentation du programme annuel de prévention des risques de l'IUT de Cachan.
(Rapporteur : Yulia YURIKOVA - 15')
4. Visite de pré-reprise après un long congé maladie.
(Rapporteur : Dr Brigitte LIGONNIERE-10')
5. Question(s) et information(s) diverse(s).
- Point d'information sur le suivi sanitaire des étudiants étrangers.
(Rapporteur : Dr Soraya BELGHERBI, Directrice du SUMPPS)

La séance est ouverte à 14h10.

1. Approbation du PV de CHSCT du 30 mars 2017.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES, Directeur de l'IUT, ouvre la séance. Il présente l'ordre du jour. Il y aura 5 questions diverses en fin de séance.

- Point d'information sur le suivi sanitaire des étudiants étrangers. (Soraya BELGHERBI)
- Climatisation et évacuation d'air à la reprographie. (Aurélien GAUTREAU)
- Les groupes froids des plateformes. (Laurent PERONNY)
- Extincteurs dans la pièce de la machine laser au 3ème étage du bâtiment E et dans la salle de cours (Bruno LARNAUDIE)
- Prévention des risques liés à la canicule. (André DIDIER)

La décision est prise de voter ce jour pour le PV du CHSCT du 30 mars 2017. Les représentants des personnels votent : 6 pour l'approbation à l'unanimité.

Yulia YURIKOVA rappelle que le prochain CHSCT spécial de l'IUT de Cachan aura lieu **le 26 octobre 2017**.

2. Information sur les suites données aux décisions prises lors du CHSCT du 30 mars 2017.

Yulia YURIKOVA présente les résultats des décisions prises lors du dernier CHSCT.

Approbation du PV du 13 octobre 2016 à la majorité des représentants du personnel présents. (5 voix pour, 1 abstention / CGT), sous réserve de la modification suivante : <i>Les tables d'expérimentation ne sont pas terminées en GEII1 et les travaux sont en cours.</i>	Fait
Lister les personnes SST par plateforme et service. Etablir la liste des personnes à recycler, le cas échéant. (Annexe 1)	Fait

Yulia YURIKOVA présente la liste des Sauveteurs Secouristes du travail de l'IUT de Cachan (annexe 1). Au total, il y a 32 personnes formées SST (25 ont besoin du recyclage ou même de la formation initiale ; 7 ont suivi la formation en 2016). Yulia YURIKOVA a contacté Marianne BOIVIN au Service Sécurité Prévention des Risques (S2PR) afin de savoir comment organiser la formation. Le S2PR organise la formation SST avec le pôle de formations des personnels et concours ITRF de l'Université Paris Sud. Yulia YURIKOVA a contacté la cheffe de service de ce pôle, Cathy ASSOQUET, mais elle n'a pas encore reçu de réponse. Sur l'intranet de l'Université Paris Sud, elle a trouvé le programme des formations 2017 pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur. En octobre, il y aura une session pour la formation de base SST organisée par l'Université Paris 8 (durée 2 jours – voir annexe 1) et une autre session pour le recyclage de la formation SST organisée par le collège de France (durée 1 jour). Pour ces formations, il faut s'inscrire au plus tard un mois avant. Yulia YURIKOVA va renvoyer un message au pôle des formations à ce sujet.

Acheter une ou deux chaises d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite. (Annexe 2)	Fait
--	------

Yulia YURIKOVA indique que la chaise se trouve dans le bureau B014 (service logistique). Raphaëlle OLIVIER, notre infirmière, a écrit la notice d'utilisation qui se trouve derrière la chaise.

Envoyer une lettre à tous les usagers et aux personnels pour rappeler que la code de la route s'applique dans l'enceinte de l'IUT. (Annexe 3)	Fait
Changer la porte hors service (issue de secours) dans le bâtiment F.	Fait

Planifier des travaux d'accessibilité des toilettes pour les personnes à mobilité réduite, notamment à l'infirmerie.	en cours
Installer une alarme anti-intrusion dans la loge et dans le bâtiment B.	en cours
Installer des haut-parleurs à l'IUT.	A faire
Envoyer le protocole en cas d'absence de l'infirmière à tout le personnel et aux usagers de l'IUT.	Fait
Installer une armoire sécurisée pour les clés à la loge. (Annexe 4)	Fait
Apposer dans toutes les salles de cours utilisées par des enseignants extérieurs à l'IUT, le plan du bâtiment concerné avec la localisation du point de rassemblement. (Annexe 5)	Fait

Concernant la planification des travaux d'accessibilité des toilettes pour les PMR à l'infirmerie au bâtiment B, **Florence CHRETIEN** fait remarquer qu'un fauteuil ne peut pas accéder aux toilettes à l'intérieur de l'infirmerie. Un devis est en cours pour les toilettes à l'extérieur de l'infirmerie. Les toilettes seront complètement refaites dans le bâtiment B au RDC et dans le bâtiment F avec l'accessibilité PMR. Elle ajoute que l'installation de l'alarme anti-intrusion sera effectuée le mercredi 5 juillet 2017.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES propose d'avoir le même code pour l'alarme anti-intrusion et pour l'alarme incendie. **Marianne BOIVIN** indique qu'il faudra organiser la formation des personnels à la manipulation de la chaise d'évacuation.

3. Présentation du programme annuel de prévention des risques de l'IUT de Cachan.

Yulia YURIKOVA présente le programme annuel de prévention des risques. Elle commence par la présentation des départements. Il est prévu la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail dans les 3 départements.

Département GEII 1

- ✓ Installation de **SKYDOMES** à commande électrique pour l'amélioration de l'aération et des conditions de travail sur la plateforme technique du département GEII1 (2017-2018) (Annexe 6).

Stéphane POUJOULY précise que ce système sera installé, dans un premier temps, au bâtiment H, dans les salles HB2, HB8, HC3, HC4. Si ce système donne pleine satisfaction, il sera installé dans tout le bâtiment H. L'idée est de créer une aération naturelle pour la période d'été mais aussi pour l'hiver.

Fabrice SIMON précise qu'il n'y a pas de sous-station de chauffage au bâtiment H. Il a fait un devis pour en installer une. Il faudra changer la CTA (Centrale de Traitement d'Air) sur la terrasse du bâtiment H qui a 17 ans. Il estime qu'il faut déjà 90 k€ pour la sous-station de chauffage. Avec le remplacement de la CTA, le montant global devrait être d'environ 150 k€. **Stéphane POUJOULY** ajoute que la CTA actuelle a plusieurs fuites. **Fabrice SIMON** a déjà prévu de faire refaire la terrasse du bâtiment H avant l'installation de la nouvelle CTA.

Stéphane POUJOULY indique que l'installation des SKYDOMES est prévue pour cet été. Ils seront testés fin août ou début septembre.

- ✓ Étude sur l'installation d'une aération pour évacuer les fumées toxiques des imprimantes 3D et/ou aménagement des postes adaptés.

Département GEII 2

- ✓ Former 1 personne à l'habilitation nacelle (CACES 1A 1B).

Yves GUINAND précise qu'il faudra finalement former 2 personnes. Une pour CACES 1A et une pour CACES 1B.

Département GMP

- ✓ Formation CACES 3 à faire pour 1 personne.
- ✓ Formation à l'habilitation B1 pour 7 personnes.
- ✓ Formation incendie / extincteurs souhaitable pour l'ensemble des enseignants utilisateurs de la découpe laser.
- ✓ Étude à mener pour la construction d'un local ou enclos grillagé à l'extérieur pour la cuve de stockage de l'huile souillée.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES demande si le local envisagé est la petite zone cloisonnée à l'extérieur du bâtiment F. **Fabrice SIMON** répond que non. Cette ancienne zone de stockage de gaz sera supprimée.

Marianne BOIVIN rappelle qu'il faudra transmettre au service S2PR les CACES ou les habilitations électriques de manière à faire signer les autorisations par la Présidente, le directeur de l'IUT voire le médecin pour les CACES. Elle demande aussi de ne pas oublier de former à l'utilisation de la chaise d'évacuation. Il faut que le personnel sache comment l'utiliser.

Yulia YURIKOVA reprend la parole pour présenter les actions de prévention pour les personnels de l'administration, du service logistique, du service technique et de la bibliothèque. Tout d'abord, il est prévu la formation SST dans ces différents services.

Administration

- ✓ Acquisition de chaises ergonomiques
- ✓ Réglage d'un système de Protection Travailleurs Isolés (PTI)

Marianne BOIVIN attire l'attention sur le report d'alarme du système PTI. En effet, lorsque la personne porte le système PTI et tombe en position horizontale, l'alarme se déclenche pour prévenir quelqu'un d'autre.

Service technique

- ✓ Habilitation électrique H0 (accès aux transformateurs) recyclage
- ✓ Recyclage CACES3
- ✓ Formation travail en hauteur (4 personnes)

Infirmierie

- ✓ Acquisition d'un brancard
- ✓ Formation à la « Manipulation d'un extincteur et douche portative »
- ✓ Formation « Gestes et Postures »
- ✓ Acquisition d'une chaise d'évacuation (fait)
- ✓ Acquisition d'une rampe mobile pour les personnes handicapées (fait)

Logistique

- ✓ Etude sur l'installation de la climatisation ou du système d'évacuation d'air à la reprographie
- ✓ Formation Travail en hauteur

Pierre-André GOUGE indique qu'il n'y a plus aucun personnel habilité SST sur la plateforme GMP. Trois personnes ont été habilitées il y a plusieurs années mais ne sont pas recyclées. **Serge BISSON** demande qu'une formation, planifiée bien à l'avance, soit organisée à l'IUT de Cachan. **Bruno LARNAUDIE** indique qu'il y a eu une formation en juillet 2016. **Laurent PERONNY** rappelle que cette formation n'était que pour 10 personnes. Il faudrait la renouveler.

Aurélien GAUTREAU ajoute que le problème d'évacuation d'air de la reprographie a été soulevé après la période de forte chaleur. Avec des machines comme celles de la reprographie, il est nécessaire d'étudier un système d'évacuation d'air ou d'extraction d'air pour la santé des usagers et du personnel. **Florence CHRETIEN**

répond que 2 personnes de la société Multidex viendront la semaine prochaine pour étudier la salle de reprographie. Ils pourront conseiller sur le type de climatisation ou d'évacuation d'air qui conviendrait.

Pour terminer, Yulia YURIKOVA présente les actions de prévention pour les bâtiments, terrasses et extérieurs.

Bâtiments – Terrasses – Extérieurs

- ✓ Alarme anti-intrusion Bâtiment B + Hall d'entrée
- ✓ Acquisition des dalles podotactiles, bandes de signalisation pour surface vitrée à motif (en cours)
- ✓ Installation de Haut-parleur
- ✓ Armoire à clés sécurisée (fait)
- ✓ Étude à mener pour la construction d'un enclos grillagé avec système de badge pour les étudiants.

Fabrice SIMON précise que l'enclos envisagé correspond à la zone de garage des vélos et scooters.

Yves GUINAND parle de la sortie de l'IUT. On manque de visibilité. Les bus qui circulent sur la ligne droite roulent souvent trop vite. Quand on sort en voiture de l'IUT, il n'y a aucune visibilité sur la gauche. Il propose d'installer un miroir à la sortie de l'IUT. **Elvire PETIT ROGER** a vu le maire de Cachan il y a 15 jours à ce sujet. Il ne peut pas intervenir sur la route départementale. Par contre, il va écrire au département pour demander de remettre la jardinière qui avaient été enlevée pendant les travaux, pour retrouver de la visibilité. **Yves GUINAND** insiste pour l'installation d'un miroir mais **Marianne BOIVIN**, même si elle est d'accord avec lui, indique que l'Université n'a pas le droit d'installer le miroir. Plusieurs courriels ont été envoyés à ce sujet. **Elvire PETIT ROGER** va refaire un courrier pour la mairie de Cachan. **Marianne BOIVIN** conseille de préparer le courrier en signature de la Présidente de l'Université. **Serge Bisson** propose d'installer des ralentisseurs. **Laurent PERONNY** indique que plusieurs ralentisseurs ont été installés récemment en face de la prison de Fresnes, sur l'avenue de la liberté. Il serait intéressant d'en avoir à proximité de l'IUT ?

Yulia YURIKOVA termine la présentation du programme :

- ✓ Réfection de l'éclairage extérieur des bâtiments G et F
- ✓ Réfection des clôtures (Côté Av Div. Leclerc et côté géothermie)
- ✓ Sécurisation des accès terrasses. Bâtiments C et D
- ✓ Réfection des toitures terrasses de l'IUT. Bâtiment G
- ✓ Étude à mener sur la mise en place d'un muret au niveau de la pelouse coté piscine (Risque de chute lors du passage du tracteur tondeuse)
- ✓ Réfection des voies automobiles à prévoir

4. Visite de pré-reprise après un long congé maladie.

Le Docteur **Brigitte LIGONNIERE** prend la parole et présente le point qui a été soulevé lors du dernier CHSCT de l'Université de Paris Sud du 23 mai 2017. Après un congé maladie de plus de trois semaines, le salarié doit être vu en visite de reprise, à condition que le service de médecine du travail ait été informé de ce congé. Ce n'est pas toujours le cas... Avec la nouvelle loi travail, une visite de pré-reprise a été introduite, afin d'améliorer l'adaptation du poste de travail à la personne qui va reprendre son activité. Cette visite de pré-reprise doit être faite avant la fin du congé maladie. Même si nous dépendons encore du décret 1982 de la fonction publique, l'Université Paris Sud a trouvé que cette visite de pré-reprise était un bon moyen pour améliorer la reprise des personnes concernées. Attention, d'après la réglementation, cette visite de pré-reprise est réalisée à la demande du salarié ou de son médecin traitant.

Elvire PETIT ROGER demande si la visite de reprise est obligatoire. **Brigitte LIGONNIERE** indique que c'est obligatoire, à la demande du service de médecin de travail. Elle peut venir à l'IUT de Cachan et prévoir des

aménagements de poste si besoin (aménagement technique ou matériel, ou des rythmes et des horaires du travail).

Serge BISSON demande la procédure à suivre. **Brigitte LIGONNIERE** répond que le service de médecine du travail, mis au courant des arrêts de travail (avec la date de reprise) de l'agent organise une visite médicale de reprise et convoque l'agent au plus près de sa reprise de fonction. Cette visite médicale permet de voir si le salarié est en capacité de reprendre son poste et si le poste de travail reste adapté à son état de santé. Et, si besoin le médecin du travail peut souhaiter faire une visite du poste de travail pour préciser comment l'adapter. D'où l'intérêt de la visite de pré-reprise qui permet d'organiser le poste en amont de la reprise, si la pathologie laisse supposer qu'il y aura un handicap, même passager. A l'IUT de Cachan, c'est l'infirmière, Raphaëlle BACHOT, qui est le relai et organise ces RV en coordination avec le médecin du travail.

André DIDIER demande quels sont les éléments permettant d'alléger, d'aménager le rythme de travail, les pauses. Comment le médecin estime un mi-temps de travail ? **Brigitte LIGONNIERE** répond si l'aménagement horaire est un décalage des horaires, ou une réduction d'au maximum 10%, le médecin du travail peut demander pour une période courte et bien définie un " aménagement horaire ", qui sera accordé sans plus de procédure par l'administration, après accord du chef de service qui juge si cela est gérable dans son service en fonction des contraintes. Cette possibilité a été mise en place car elle permet des reprises progressives après maladie, ou des réductions de durée d'arrêt de travail. Si la réduction du temps de travail nécessaire pour raison de santé est supérieure à 10%, il s'agit d'un temps partiel thérapeutique (TPT), normalement accordé, au maximum pour 1 an, par le comité médical après avis d'un médecin expert, donc une procédure longue et lourde. Cette procédure a été dernièrement allégée, et le TPT peut être accordé sur demande du médecin traitant et avis d'un médecin expert, en coordination avec le médecin du travail, qui se met en relation avec le médecin traitant si besoin, et transmet la demande au service RH. La direction RH de l'université prépare une note d'information pour expliquer ces nouvelles procédures.

Question(s) et information(s) diverse(s).
--

- Point d'information sur le suivi sanitaire des étudiants étrangers. (Soraya BELGHERBI)

Le Docteur **Soraya BELGHERBI** indique que cette question a été soulevée lors du dernier CHSCT de l'Université Paris Sud. La visite médicale pour les étudiants étrangers arrivant en France au sein de l'OFII (Office Français d'intégration et d'immigration) a été supprimée, depuis le 1 janvier 2017. Initialement, cette visite à l'OFFI permettait de renseigner sur la santé des étudiants, sur la tuberculose, sur la vaccination, sur la santé en générale... Cette visite permettait aux étudiants d'avoir le droit de venir étudier en France et d'obtenir le visa. **Soraya BELGHERBI** précise qu'il s'agit ici des étudiants hors Union Européenne et indique qu'il a été décidé à l'Université de proposer une visite médicale au sein du service de santé universitaire lorsqu'ils s'inscrivent. Des flyers de communication ont été réalisés à ce sujet. Une consultation pour dépister la tuberculose est réalisée que si l'étudiant présente des symptômes de la maladie.

Laurent PERONNY ajoute que, depuis un an, il y a 2 étudiants mexicains dans le département GMP, en Licence professionnelle. A la rentrée, il y en aura 2 autres ainsi que des étudiants Béninois. **Soraya BELGHERBI** répond, qu'en général, ils doivent avoir tous les documents lors de leur inscription. Le 4 juillet prochain, elle aura une réunion organisée à ORSAY avec les secrétariats pédagogiques et services de scolarité pour rappeler la procédure.

Nicolas LIEBAUX demande si les étudiants étrangers comprennent bien toutes les informations médicales demandées, notamment sur les vaccins. **Soraya BELGHERBI** précise qu'il y a des traductions en langue étrangère.

- *Climatisation et évacuation d'air à la reprographie. (Aurélien GAUTREAU)*

Ce point a été évoqué précédemment mais **Aurélien GAUTREAU** souhaite savoir si des mesures de la qualité d'air sont réalisables ? **Romain PELLARDY** répond que la difficulté est de savoir ce que l'on cherche exactement. On ne peut pas prendre de l'air et chercher tout ce qu'il y a dedans ! **Aurélien GAUTREAU** indique que les rejets pour les imprimantes sont connus. Cela dépend de la cartouche selon **Romain PELARDY**. Il a effectué des mesures d'ozone à l'IUT de SCEAUX dans 2 zones et il n'a rien trouvé.

Serge Bisson indique qu'avec la ventilation d'air, la situation s'améliorera. **Marianne BOIVIN** pense que l'on peut demander une analyse par un bureau de contrôle spécialisé, qui connaît les locaux de reprographie. Le S2PR n'a pas le matériel pour le faire. Yulia peut trouver ces organismes spécialisés. Les résultats pourront être joints au dossier médical des personnels concernés. Il faudrait faire ces analyses avant l'installation du système d'évacuation d'air.

- *Les groupes froids des plateformes. (Laurent PERONNY)*

Laurent PERONNY prend la parole pour indiquer que la température au bâtiment F était très élevée le mardi 20 juin dernier. Le groupe froid ne fonctionnait pas. C'est un sujet évoqué depuis 10 ans... **Fabrice SIMON** rassure tout le monde. Une intervention technique le 22 juin a permis de résoudre le problème sur la plateforme technologique GMP.

Sur la plateforme GEI12, **Yves GUINAND** indique que pour la première fois les groupes froids fonctionnent.

- *Extincteurs dans la pièce de la machine laser au 3^{ème} étage du bâtiment E et dans la salle de cours (Bruno LARNAUDIE)*

Bruno LARNAUDIE propose d'ajouter un extincteur dans la salle E302b (salle machine découpe laser - Bâtiment E 3^{ème} étage – voir plan annexe 7) car l'extincteur le plus proche se trouve dans la salle E302 qui est badgée. Lors des projets, il ouvre la porte de la salle E302 pour que les étudiants puissent avoir l'accès à l'extincteur.

Fabrice SIMON dit qu'il y a un extincteur type AB à proximité de la salle E302b à l'entrée du couloir. **Marianne BOIVIN** déconseille de mettre l'extincteur dans la salle E302b. Par contre, il est possible de déplacer un extincteur ou d'en mettre un, dans le couloir, en face de la salle E302b. **Elvire PETIT ROGER** demande à Yulia d'inscrire dans le relevé des décisions de déplacer ou acheter un extincteur. **Pierre André GOUGE**, chef du département GMP est d'accord pour mettre un extincteur en face de la salle.

Marianne BOIVIN rappelle la règle d'installation des extincteurs, parce que souvent les utilisateurs leur demandent d'installer des extincteurs dans toutes les pièces. Règlementairement on doit faire moins de 15 mètres pour trouver l'extincteur adapté. Ici, en l'état, l'installation est conforme. Ajouter un extincteur serait un choix pratique mais attention aux vérifications onéreuses. Elle ajoute qu'un extincteur AB sera plus efficace qu'un type B.

Pierre André GOUGE s'inquiète à propos des étudiants et des personnels (non GMP) qui utilisent la machine de découpe laser sans avoir la formation et sans permission. **Marianne BOIVIN** propose d'afficher des consignes sur la porte d'entrée avec les noms des personnes autorisées.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES rappelle qu'il y a déjà eu un accident sur une machine similaire. Cette machine ne doit pas être en libre-service. Il faut que les personnes soient habilitées à utiliser la machine. Cela concerne aussi la machine de découpe jet d'eau sur la plateforme.

- Prévention des risques liés à la canicule. (André DIDIER)

Après l'épisode de forte chaleur de la semaine dernière (36-38 °C), **André DIDIER** estime que l'IUT a réagi tardivement. Dans certaines zones, il n'y avait aucun ventilateur. Il n'y a pas eu de distribution de bouteilles d'eau pendant les 2 premiers jours de canicule. La directive est arrivée de l'Université deux jours plus tard (au milieu d'épisode de chaleur). Il souhaiterait que l'on puisse formaliser une procédure à suivre pour les prochaines canicules.

Marianne BOIVIN indique que ce risque doit être décrit dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Les risques liés aux conditions thermiques (chaud ou froid) doivent être inscrits avec les mesures de prévention. Elle a eu des remontées positives de chefs de service qui ont permis à des agents de partir plus tôt. En outre tous les bâtiments de l'IUT sont dotés d'eau potable. L'Université n'a pas l'intention de mettre à disposition de tous les personnels (5000) des bouteilles d'eau. Par contre, il est toujours possible qu'un chef de service décide pour ses agents de mettre à disposition quelques bouteilles d'eau.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES ajoute que l'installation de fontaines d'eau a été refusée par le passé, pour des raisons d'hygiène. Le lundi 19 juin, il a commandé des bouteilles d'eau. La livraison a mis 48 heures.

Elvire PETIT ROGER précise que les personnels qui travaillent à l'extérieur des bâtiments ou à la reprographie ont été autorisés à décaler leurs horaires. Elle a autorisé la prise de douche à côté de la salle de sport. Elle estime de ne pas pouvoir faire plus. Pour l'achat de bouteilles d'eau, elle indique que la commande n'a pas pu être passée tout de suite, à cause des soucis informatiques de logiciel au service financier.

Marianne BOIVIN termine en ajoutant que la canicule arrivera désormais tous les ans. Tout le monde le sait. Le message sera diffusé dans tous les médias. Elle est d'accord qu'il est difficile de travailler à plus de 35° C. On travaille plus lentement. Il est possible de décaler les horaires, prévoir davantage de pauses, d'organiser une visite dans un local plus frais si besoin...

Pour terminer le CHSCT, **Pierre André GOUGE** et **Laurent PERONNY** souhaitent savoir s'il y a des informations disponibles sur l'étudiant handicapé qui arrivera dans le département GMP à la rentrée, pour pouvoir mieux préparer son accueil. **Christelle TAYBI** dit qu'elle n'a toujours pas de réponse de la famille de l'étudiant pour l'instant. **Soraya BELGHERBI** indique qu'il faudra orienter cet étudiant vers le service médical le plus tôt possible pour préparer l'accueil. Certains handicaps lourds demandent un aménagement de trois mois, mais parfois cela est possible en 2 semaines. **Pierre-André GOUGE** s'inquiète surtout de l'accès au 3^{ème} étage du bâtiment E, sans ascenseur pour l'instant.

La séance est levée à 16h30.



Président du CHSCT

Francisco DE OLIVEIRA ALVES



Secrétaire du CHSCT

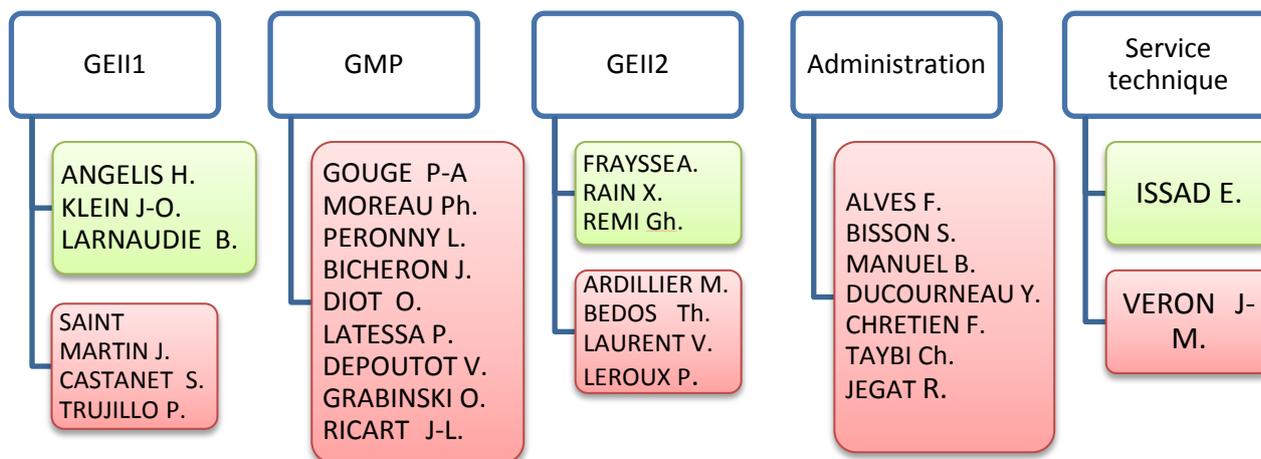
Laurent PERONNY



Secrétaire Administrative

Yulia YURIKOVA

Annexe 1. Liste Sauveteurs Secouristes du travail de l'IUT de Cachan



Case vert : les personnels n'ayant pas besoin de recyclage SST

Case rouge : les personnels ayant besoin de recyclage SST

Programme des formations 2017 destinées aux personnels des établissements d'enseignement supérieur

http://intranet.u-psud.fr/fr/carriere/formation-des-personnels/offre_de_formation.html

**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
- FORMATION DE BASE**

OBJECTIF

- Permettre aux employeurs de se conformer au code du travail
- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir alerter les secours compétences dans l'établissement

DURÉE	PUBLIC
2 jours	Personnels susceptibles d'intervenir en tant que secouristes dans l'établissement

PROGRAMME

Session

2 sessions:
mars et octobre 2017

- Rôle du sauveteur secouriste du travail (protéger, alerter...)
- Accidents du travail, prévention des risques professionnels
- Secourir une personne qui :
 - Saigne
 - Ne parle pas et respire
 - Ne parle pas, ne respire pas
 - Ne parle pas, ne respire pas et dont le cœur est arrêté
 - Est prise de malaise
 - S'est blessée (plaie, brûlure, fracture)
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe.

MÉTHODOLOGIE

Formation essentiellement pratique, effectuée à partir de démonstrations et de mises en situation d'accidents simulés.

ORGANISATION

Etablissement organisateur		UNIVERSITÉ PARIS 8	
Responsable de la Formation	Estelle DESIR	téléphone	01 44 27 11 62/ 61
		courriel	estelle.desir@college-de-france.fr
Intervenant		Sécurité Premium Formation	
Capacité accueil		10 stagiaires	
Lieu du stage		Collège de France	
Coût		136 € (repas non inclus)	
Date limite d'inscription		1 mois avant la session	
Candidature à adresser à		sandrine.etchetto@college-de-france.fr et estelle.desir@college-de-france.fr	

**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
RECYCLAGE**

OBJECTIFS

- Contrôle, remise à niveau et réactualisation des connaissances pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence.
- Adaptation évolutive des conditions de travail.

DURÉE	PUBLIC
1 jour	Personnels titulaires de la carte de « Sauveteur Secouriste du Travail », le premier recyclage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale. Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois.

PROGRAMME

Sessions

4 SESSIONS :
JANVIER, MARS
JUIN, OCTOBRE
2017

- Révision générale des acquis Protéger - Alerter
- Secourir une personne qui :
 - Saigne
 - Ne parle pas et respire
 - Ne parle pas, ne respire pas
 - Ne parle pas, ne respire pas et dont le cœur est arrêté
 - Est prise de malaise
 - S'est blessée (plaie, brûlure, fracture)
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe.

MÉTHODOLOGIE

Formation essentiellement pratique, effectuée à partir de démonstrations et de mises en situation d'accidents simulés.

ORGANISATION

Etablissement organisateur		COLLÈGE DE FRANCE	
Responsables de la Formation	Sandrine ETCHECETTO	téléphone	01 44 27 11 62
		télécopie	01 44 27 12 63
	Estelle DESIR	courriel	sandrine.etchetto@college-de-france.fr
		courriel	estelle.desir@college-de-france.fr
Intervenants		Sécurité Premium Formation	
Capacité accueil		10 stagiaires maximum	
Lieu du stage		Collège de France	
Coût		70 euros (repas non compris)	
Date limite d'inscription		Au plus tard 1 mois avant les sessions	
Candidature à adresser à		Collège de France Formation des personnels 11, place Marcelin Berthelot, 75231 Paris Cedex 05	

Annexe 2. Chaise d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite.



Annexe 3.



Vitesse est limitée à 20 km/h



PIÉTONS ET CYCLISTES SONT PRIORITAIRES !!!

Annexe 4. Armoire sécurisée pour les clés à la loge



Annexe 5. Affichage des points de rassemblement à l'IUT de Cachan



Annexe 6. Pose de SKYDOME à commande électrique pour l'amélioration de l'aération et donc des conditions de travail sur la plateforme technique du département GEII1.

Phase N°1 (année 2017) : salles de travaux pratiques très occupées dans le bâtiment H avec des capacités d'accueil comprises entre 26 et 30 usagers (enseignant compris).

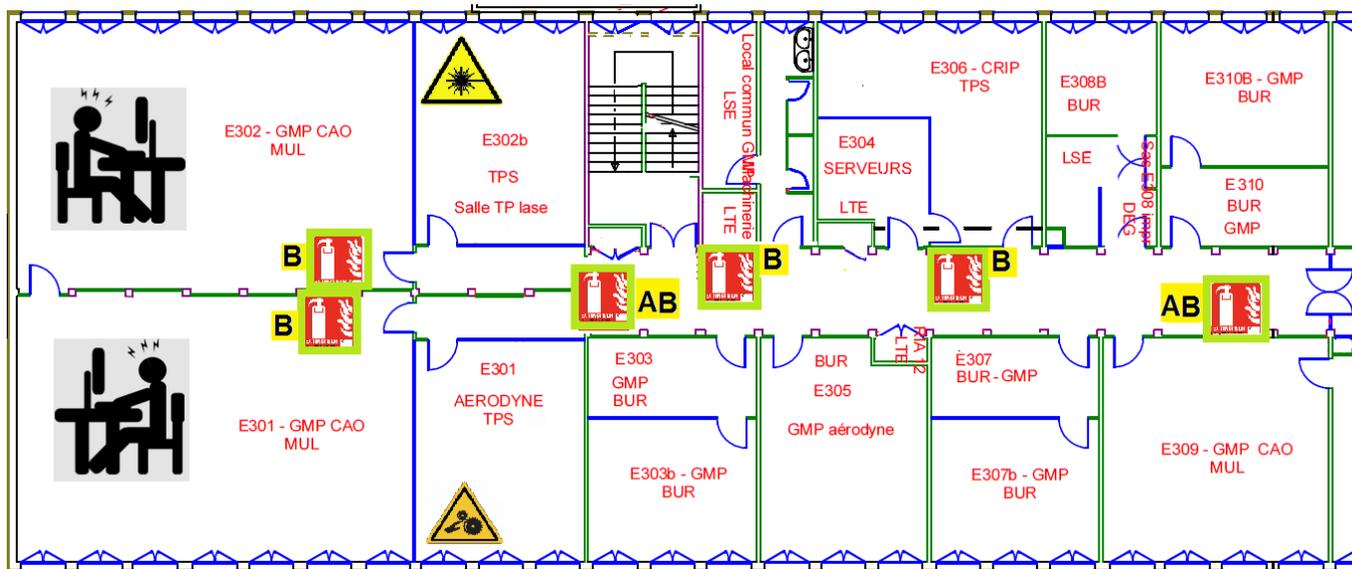
Phase N°2 (année 2018) : autres salles de TP & circulation après un bilan/ retour sur les travaux de la phase N°1

The slide features a dark blue header with the word "SKYDOME" in white. In the top right corner, there is a logo for "UNIVERSITÉ PARIS SUD" and "IUT DE CACHAN". Below the header, there are four photographs of classrooms with red circles highlighting the ceiling area where SKYDOME skylights are installed. Each photo is accompanied by a blue caption box: "HB2 2 skydomes", "HB8 1 skydome", "HC3 2 skydomes", and "HC4 2 skydomes". To the right of the photos are three diagrams showing the layout of the skylights in each room. The top diagram shows two rooms, HB2 and HB8, with their respective skylight positions. The middle diagram shows room HC4 with two skylights. The bottom diagram shows room HC3 with two skylights. Green arrows indicate the flow of information from the diagrams to the photos.

CHSCT spécial de l'IUT Cachan 29 juin 2017

20

Annexe 7. Disposition des extincteurs au troisième étage du Bâtiment E



3^{ème} étage du E



Extincteur AB



Extincteur B, salle 302



Extincteur B près de la salle 304



Extincteur B



Extincteur B, 301

